



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2010-140 du 14 décembre 2010

OBJET : Lutte contre le campagnol terrestre/Demande de subvention

Rapporteur : M. Jean Pierre SEVREZ

Le 14 décembre 2010 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 décembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-136
31 à partir de la délibération n° 2010-137

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votes : 34 jusqu'à la délibération n° 2010-136
36 à partir de la délibération n° 2010-137

M. Henry RAOUX est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER (à partir de la délibération n° 2010-137), M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET (à partir de la délibération n° 2010-137), M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avaient donné pouvoir :
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
M. Marc FAURE BRAC à M. Marc FORNESI
M. Philippe MARIACHER à M. Henry RAOUX
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence en matière de gestion de sites touristiques d'intérêt communautaire et en particulier du jardin Alpin du Lautaret,

Considérant la pullulation de campagnols terrestres dont sont victimes depuis quelques années, les communes de La Grave et Villar d'Arène, et désormais le Monétier les Bains,

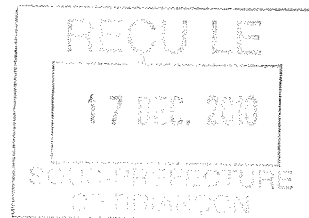
Vu la délibération n°2010-120 du 18 novembre 2010, portant approbation du plan de financement de la lutte contre le campagnol terrestre pour les années 2011 à 2013,

Considérant la nécessité de présenter le plan de financement toutes taxes comprises (TTC),

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 30 novembre 2010,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le plan de lutte contre le campagnol terrestre présenté,
- Approuve le plan de financement ci-dessous :



	taux	2011	2012	2013	Total 2011-2013
Autofinancement CCB	20,00%	16 320	13 856	13 856	44 033
FEDER	40,00%	32 640	27 713	27 713	88 066
Conseil Général	15,00%	12 240	10 392	10 392	33 025
Conseil Régional	25,00%	20 400	17 321	17 321	55 041
		81 600	69 282	69 282	220 164

- S'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- S'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- Préciser que l'opération démarrera en Janvier 2011 et s'achèvera en décembre 2013,
- S'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- Autorise le Président à demander les subventions correspondantes au Conseil général, au Conseil régional, à l'Etat et à l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA,
- S'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2010-120 du 18 novembre 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

16 DEC. 2010

Date affichage :

20 DEC. 2010